



Déclaration préalable du SNUipp-FSU Aube CAPD du 20 mars 2018

Cette CAPD est l'ouverture d'une phase importante de gestion des ressources humaines au sein de notre département.

En effet, si « *la préparation de la carte scolaire est une opération progressive qui a pour objectif de prendre en compte les données départementales évolutives de notre réseau scolaire* », elle détermine aussi les conditions de travail des personnels.

Il apparaît donc logique qu'une large concertation avec les principaux intéressés soit menée en amont des instances et renforcée par une large communication en aval.

Cette année encore, les représentants des personnels ont pu faire le constat qu'un certain nombre de collègues n'ont pas été concertés ni informés des réorganisations à venir de leurs écoles. Vous rappelez pourtant dans votre courrier du 14 février dernier, adressé aux élus du SNUipp-FSU, que « *les services de la DSDEN, les IEN et les équipes de circonscription consultent dans un premier temps les élus, les directeurs et les équipes dès la rentrée pour élaborer des propositions d'évolution au regard de notre dotation* ». Vous affirmez que « *ces propositions deviennent effectives à l'issue d'un dialogue continu et que votre réflexion intègre bien dès le départ les effets de ces mesures sur la situation des personnels.* »

Nous comprenons donc qu'aucun personnel ne peut ignorer ou être écarté des décisions le concernant puisque c'est bien votre volonté. Malheureusement les plaintes psycho-sociales et la surprise de nos collègues démontrent surtout l'inefficacité des formes prises par cette concertation.

Dans une académie qui entend donner la priorité à la prévention des risques psycho-sociaux, et dans un département qui promeut « *l'innovation managériale et la conduite des changements* », nous pouvons espérer que les prochaines opérations de carte scolaire parviennent à réduire les incompréhensions, la surprise et le mécontentement de nos collègues.

Nous précisons que ce dialogue indispensable est à dissocier de la gestion des mesures de carte scolaire lors du mouvement.

Par ailleurs, si la dotation, positive et avantageuse au regard de l'évolution démographique, a permis de satisfaire les objectifs ministériels en dédoublant tous les CP et CE1 d'éducation prioritaire, la gestion de la carte scolaire n'a pas pour autant permis d'engager une baisse significative des effectifs dans toutes les classes. Cette gestion ne permet pas non plus d'accroître les moyens nécessaires au réamorçage de la formation continue des enseignants, aujourd'hui largement insuffisante et bien inférieure à la moyenne des pays de L'OCDE.

Les élus du SNUipp-FSU AUBE